


| | | |
|--|---|---|
| République Française | CONSEIL MUNICIPAL | Délibération n° 2024.01.26 Du 3 avril 2024 |
| Département des Yvelines | L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire. | |
| Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud | Objet: Approbation de la convention avec le bailleur « La SA d'HLM Les Résidences Yvelines Essonne » pour le passage à la convention en flux des réservations de logements sociaux situés sur le territoire de La Celle Saint Cloud <small>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240409- DE2024-01-26-DE Date de réception préfecture : 09/04/2024</small> | |
| Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY | VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5216-5-1-3 ; VU le code de la Construction et de l'habitation et notamment les articles R 441-5 et R 441-5-3 ; VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite « ELAN » ; VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS » ; VU le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements sociaux ; VU la convention bilatérale 2024-2026, ci-annexée, définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent communal de La Celle Saint Cloud proposée par le bailleur « La SA d'HLM Les Résidences Yvelines Essonne » ainsi que son annexe (synthèse) ; VU l'avis de favorable de la commission vie sociale- jeunesse – famille du mercredi 6 mars 2024 | |
| En exercice : 35 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33 Pour : 33 | | |
| Présents Le Maire Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Mohamed KASMI <u>Les Conseillers</u> Laurent BOUMENDIL Bruno-Olivier BAYLE Geneviève SALSAT Laurent DUFOUR Françoise ALBOUY Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Pierre QUIGNON-FLEURET Oliver MOUSTACAS Nathalie PEYRON Philippe LERIN Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Jean-François BARATON Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD | | |
| Absents excusés : Naïma CONTE EL ALAMI Vincent POUYET Absents ayant donné pouvoir : Juliette DECAUDIN Hélène ALEXANDRIDIS Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL | Le Conseil municipal. Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE : -D'approuver les termes de la convention bilatérale 2024-2026 proposée par le bailleur « La SA d'HLM Les Résidences Yvelines Essonne », d'une durée de 3 ans à compter de sa signature, en annexe ; -D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document y afférent, ainsi que tous les éventuels avenants à venir. | |



Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

Olivier DELAPORTE

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Acte rendu exécutoire en vertu de son
dépôt en Préfecture le 09/04/2024
et de sa publication le 10/04/2024
P/le Maire
Par délégation

Angélique LEDUCQUE
Directrice ressources



Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20240409-DE2024-01-26-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2024